

Monsieur Denis Ducarme  
Ministre fédéral de l'agriculture  
Avenue de la Toison d'Or 87  
1060 Bruxelles

Concerne : La position de la Belgique sur le glyphosate

Monsieur le Ministre,

Le 25 octobre prochain, la Belgique aura l'occasion de présenter sa position concernant une proposition de ré-autorisation du glyphosate au niveau du Comité Permanent de la Commission Européenne. Je me permets de vous écrire afin de vous exposer les problèmes concernant l'évaluation du glyphosate qui nous amènent à vous demander de voter contre cette proposition. Ces problèmes ont mené, entre autres, à la signature par plus d'un million de citoyens européens dans le cadre du processus d'Initiative Citoyenne Européenne (ICE). Il s'agit de l'ICE qui a, depuis sa création en 2011, obtenu le plus rapidement le nombre de signatures requises pour être validé. En Belgique, ce sont 56 068 citoyens qui ont signé l'ICE dans un temps record<sup>1</sup>.

Contrairement à ce que clament l'industrie des pesticides et de nombreuses agences régulatrices européennes, notamment le SPF Santé publique<sup>2</sup>, plusieurs problèmes importants se posent en terme d'évaluation du risque du glyphosate. Ensuite, au-delà de ces problèmes, certains arguments plaident également en faveur d'une interdiction de cette substance.

1. Le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) des Nations Unies a classé en 2015 le glyphosate comme cancérigène probable. L'EFSA et l'ECHA ne sont pas arrivées à la même conclusion. Une raison majeure qui permet d'expliquer cette différence vient du fait que le CIRC s'est basé principalement sur la littérature scientifique indépendante, à savoir des études non-financées par l'industrie des pesticides. De plus, le CIRC a passé en revue les données scientifiques sur l'exposition à la formulation complète de l'herbicide Roundup et non-pas uniquement son principe actif, le glyphosate. Il est à noter que les dizaines d'études indépendantes identifiées par la Glyphosate Task Force (GTF) dans leur dossier envoyé à l'Allemagne, ont toutes été écartées de l'évaluation. La raison principale est que ces études n'ont pas été réalisées dans des laboratoires certifiés appliquant les « Bonnes Pratiques de Laboratoire » (BPL). Hors il faut savoir que les laboratoires universitaires ne sont que très rarement certifiés BPL et peuvent néanmoins faire un excellent travail. De plus, dans le cadre de son analyse sur les néonicotinoïdes, l'EFSA prend en compte les études non-BPL alors que, bizarrement, ce n'est pas le cas pour le glyphosate...
2. Contrairement à ce qui est indiqué sur le site de Phytoweb<sup>2</sup>, comme révélé par Christopher Portier, toutes les données n'ont pas été évaluées de façon rigoureuse par l'EFSA et l'ECHA. Après analyse des données brutes des expériences de cancérogénicité, il apparaît que dans 8 cas, des différences significatives d'apparition

---

<sup>1</sup> <http://ec.europa.eu/citizens-initiative/public/initiatives/successful/details/2017/000002?lg=en>

<sup>2</sup> <http://fytoweb.be/fr/produits-phytopharmaceutiques/usage/utilisateur-professionnel/glyphosate>

de tumeurs n'ont pas été déclarées par la GTF, suite à l'exposition au glyphosate<sup>3</sup>. L'EFSA et l'ECHA ont donc déclaré que le glyphosate n'est probablement pas cancérigène sans avoir ré-évalué les données brutes et donc sans connaître ces résultats d'apparition de tumeurs cancéreuses.

3. Comme révélé au grand jour par les « *Monsanto papers* », il ressort clairement dans les courriers internes de Monsanto qu'ils manipulent la science afin de servir leurs intérêts. De plus, ils sont au courant de la cancérogénicité de leur produit depuis 1985<sup>4</sup>.
4. Contrairement à ce qui est indiqué sur phytoweb<sup>2</sup>, le glyphosate n'est pas rapidement dégradé. De récentes études démontrent que les résidus peuvent s'accumuler dans le sol<sup>5</sup> et se disperser dans l'environnement (érosion par le vent, la pluie), exposant citoyens et environnement.
5. De plus, l'Allemagne puis l'EFSA ont évalué le glyphosate, le principe actif du round-up dans le cadre de la procédure réglementaire qui mène les Etats-Membres à autoriser les produits finaux (formulations). Hors contrairement au principe actif, l'évaluation par les Etats-Membres des formulations n'a pas lieu de manière approfondie. Une des raisons étant qu'il y a des centaines de différentes formulations commerciales pour un même principe actif et qu'il faudrait des milliers d'expériences pour pouvoir les évaluer correctement.
6. Concernant cette très grosse lacune dans l'évaluation des risques posés par les formulations commerciales, le tribunal de Foix (France) a envoyé, le 12 octobre dernier, 4 questions préjudicielles à la Cour Européenne de Justice<sup>6</sup>. Celles-ci concernent notamment le fait qu'il n'y a pas d'étude sur la génotoxicité, la carcinogénicité ou la perturbation endocrinienne sur la formulation.
7. Une de ces questions préjudicielles concerne également le fait que ce soit la firme qui décide de la molécule qui est le principe actif dans la formulation finale. C'est la seule à subir l'ensemble des études requises par le règlement pesticides 1107/2009/EC. Hors de nombreuses autres substances sont toxiques mais pas évaluées de la même manière.
8. Dans son évaluation, l'EFSA a identifié un risque d'une exposition chronique pour les oiseaux et l'ECHA a classé le glyphosate comme toxique pour les organismes aquatiques en exposition chronique. Hors les concentrations dans les eaux de surface belges sont importantes<sup>7</sup>. Cette toxicité environnementale est rarement évoquée lors des débats sur le glyphosate mais il s'agit d'une obligation européenne de ne pas autoriser une substance si elle génère des dégâts environnementaux.

---

<sup>3</sup> <https://www.nrdc.org/sites/default/files/open-letter-from-dr-christopher-portier.pdf>

<sup>4</sup> <https://usrtk.org/pesticides/carey-gillams-presentation-to-european-parliament-hearing-on-the-monsanto-papers-glyphosate/>

<sup>5</sup> [Glyphosate and AMPA, "pseudo-persistent" pollutants under real-world agricultural management practices in the Mesopotamic Pampas agroecosystem, Argentina](#). Primost JE, Marino DJG, Aparicio VC, Costa JL, Carriquiriborde P. Environ Pollut. 2017 Oct;229:771-779. doi: 10.1016/j.envpol.2017.06.006. Epub 2017 Jul 8.

Distribution of glyphosate and aminomethylphosphonic acid (AMPA) in agricultural topsoils of the European Union, Silva *et al.*, In Press

<sup>6</sup> <https://www.infogm.org/6352-foix-evaluation-herbicide-devant-cour-europeenne?lang=fr>

<sup>7</sup> [http://www.natpro.be/~natpro/pdf/CP/glyfo\\_eau\\_13\\_avril\\_16.pdf](http://www.natpro.be/~natpro/pdf/CP/glyfo_eau_13_avril_16.pdf)

Nous pensons que tous ces éléments devraient amener les décideurs politiques à voter contre une ré-autorisation européenne du glyphosate pour 10 ans, tel que proposé par la Commission Européenne.

Nous avons conscience que la majorité de l'agriculture conventionnelle repose sur cette substance. C'est d'autant plus problématique qu'il s'agit ici d'importantes quantités pulvérisées dans notre pays, auxquelles les riverains et l'environnement sera exposé. Cela augmente d'autant plus le risque posé par cette substance.

Un changement important dans les pratiques agricoles est donc nécessaire pour remplacer le glyphosate par des méthodes non-chimiques. Contrairement à ce qu'indiquent les syndicats d'agriculteurs et l'industrie des pesticides, de nombreuses possibilités existent. Notamment les mesures appliquées en agriculture biologique. Un rapport publié ce jour<sup>8</sup> présente les nombreuses alternatives non-chimiques disponibles ainsi que les nombreuses possibilités pour les Etats-Membres afin de soutenir leurs agriculteurs dans la transition vers une agriculture sans herbicides.


Pour rappel, la directive européenne 128/2009 sur l'usage durable des pesticides impose qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014, les pesticides doivent être utilisés en dernier recours, après les alternatives non-chimiques disponibles, suivant les règles de la gestion intégrée des cultures. Hors on observe ici encore une grande résistance à l'implémentation de cette directive.

La Belgique aura d'ici peu la possibilité de voter contre une substance toxique pour l'Homme et l'environnement. Elle aura également la possibilité, avec quelques Etats-Membres progressistes, de montrer qu'elle œuvre en faveur d'une agriculture plus durable, en conformité avec la directive sur l'utilisation durable des pesticides.

Nous vous demandons donc de voter contre la proposition de la Commission Européenne de ré-autoriser le glyphosate pour 10 ans. Nous demandons à ce que la Belgique s'exprime en faveur d'une interdiction immédiate du glyphosate pour les usages non-agricoles et qu'il soit encore disponible pour les agriculteurs pendant une période de 3 ans afin que ces derniers puissent se familiariser avec les nombreuses alternatives disponibles.

Veuillez croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Martin Dermine, PAN Europe    Marc Fichers, Nature & Progrès    Valérie Xhonneux, IEW



---

<sup>8</sup> <https://www.greens-efa.eu/files/doc/docs/ab61fee42c3217963d3a43bd1c4b1e09.pdf>